s'eſt perdu le 7 de ce mois au matin, à la hauteur de Harwich.

On écrit de Dublin que le prix des cuirs a conſidérablement augmenté, ce que l'on attribue à la grande quantité des peaux continuellement exportées pour la France & la Hollande.

On doit établir inceſſamment à Exceſter une manufacture de velours ſemblable à celles de Gênes; elle ſera ſous la direction d'un habile Ouvrier Italien.

Nous apprenons par des lettres de Worceſter, que le commerce de gants qui y étoit preſque tombé, commence à reprendre vigueur depuis l'acte paſſé dans la derniere ſeſſion qui défend l'importation des gants & des mitaines de manufacture étrangere.

DE BORDEAUX, *le* 15 *Juin* 1765.

Prix des denrées de l'Amérique à Bordeaux.

Le ſucre blanc, premiere ſorte, 58 à 60 ℔ le *cent*; — ſeconde ſorte, 54 à 56 ℔; troiſiéme, 50 à 52 ℔; — le ſucre blanc commun, 46 à 48 ℔; — petit commun, 40 à 42 ℔; — tête, 36 à 37; — le ſucre brut de Léogane, 32 à 34 ℔; — du Cap, 31 à 32 ℔; — de St. Louis, 28 à 30 ℔; de la Martinique; 22 à 24 ℔; — le coton de S. Domingue, 160 à 168 ℔; — le coton de la Martinique, 145 à 150 ℔ le *cent*.

Le café de la Martinique nouveau fin, 16 à 16 ß 6 ₰; — le café marchand, 15 à 15 ß 6 ₰; — le vieux, 13 à 14 ß; le café nouveau fin de St. Domingue, 14 à 14 ß 6 ₰; — le marchand, 13 à 13 ß 6 ₰; — le vieux, 11 ß 6 ₰ à 12 ß; — l'inférieur, 11 ß; — le cacao de Caraques; 42 ß; — celui de la Martinique, 13 ß 6 ₰ à 14 ß la ℔.

Il eſt entré dans ce Port le 11 Juin, le navire la *Sophie*, Capitaine *Laporte*, venant de la Guadaloupe, chargé de 25 barriques de ſucre tête; — 68 barriques, 3 tierçons, 5 quarts de café; — 68 barriques, 1 quart de ſucre brut; — 7 barriques, 48 tierçons, 98 quarts de café; — 38 ſacs de gingembre; 1 caiſſe de carret; 4 balles, 3 matelas de coton; — 13 quarts, 3 bariis de confitures.

Le navire le *Colombier*, de Bordeaux, Capitaine *Laurent*, venant de la Martinique: ſa cargaiſon conſiſte en 56 barriques de ſucre brut; — 80 barriques, 4 tierçons, 4 quarts de ſucre terré; — 1 barrique de ſucre tête; — 39 futailles, 44 barriques, 56 tierçons, 71 quarts, 3 ſacs de café; — 4 barriques, 16 quarts, 65 billes de cacao; — 1 ſac de carret; — 2 ſacs de bois de Gayac; — 1 baril, 1 quart de vieux cuivre; — 2 caiſſes de liqueurs; 1 caiſſe, 1 cave & 3 *pobans* de ſirops.

Le 12 Juin, ſont pareillement entrés dans ce Port, les navires la *Toiſon d'or*, de Bordeaux, Capitaine *Vienne*, venant de St. Louis, & l'*Eſpérance*, de la même Ville, Capitaine *Degmont*, venant du Cap. Ces 2 navires étoient chargés de 285 barriques, 3 quarts, 1 baril de ſucre brut; 85 barriques de ſucre terré; — 19 boucauts, 56 futailles, 66 barriques, 6 tierçons, 109 quarts, 3 barils 4 ſacs de café; — 2 futailles, 28 barriques, 17 quarts, 1 ancre, 2 barils d'indigo; — 1 quart, 1 caiſſe & 1 ſac de cacao; — 1 caiſſe de liqueurs; — 1 caiſſe de carret; — 22 ſacs de canefice; — 9 balles, 53 ballots de coton; — 9 caves de ſirops; — 10 madriers de bois d'Acajou; — 1 grenier & 85 buches de bois de Gayac.

DE LA ROCHELLE, *le* 18 *Juin* 1765.

Le ſel de chaudiere ſe vend à Seudres 580 ℔; — le blanc, 640 ℔, & dans l'Iſle de Ré, 670 & 680 ℔ le *cent* (a).

Le froment vaut 147 à 153 ℔ le *tonneau*, peſant 2200 ℔ *poids de marc*.

Il vient d'entrer dans ce Port les navires le *St. André*, Capitaine *Coindet*, & la *Volage*, Capitaine *Goriou*, venant de S. Domingue; leur cargaiſon conſiſte en 10 boucauts, 32 barriques, 7 tierçons, 26 quarts, 3 ancres d'indigo; — 525 barriques 34 quarts de ſucre brut; — 1 ancre de ſucre terré; — 14 boucauts, 67 barriques, 5 tierçons, 217 quarts, 198 ſacs de café; — 120 balles, 57 demi-balles de coton; — 3 quarts de carret.

(a) *Le ſel ſe vend le cent, qui eſt compoſé de 28 muids, le muid de 24 boiſſeaux, chaque boiſſeau peſe environ 80 livres poids de marc.*

210 barriques de ſucre terré; — 5 tierçons, 33 quarts, 119 ſacs de café; — 5 caves de ſirops; — 28 balles, 6 ballots de coton; — 32 planches de bois des Iſles.

On apprend l'arrivée à Paimbeuf des navires la *Placeliere*, l'*Eleonore*, le *Hardy*, les *Deux Marguerites*, la *Silphide*; & le *Mercure*, venant des Colonies.

EXTRAIT *d'une lettre écrite d'Iſigny le 16 Juin 1765.*

Le commerce de ce Pays, ſuivant cette lettre, conſiſte principalement en beurres, ſuifs, pois, ſalines, cidres, feves & bois qu'on tranſporte dans l'intérieur du Royaume: les Maîtres ſont obligés de recevoir ces marchandiſes & denrées en cueillette.

Il eſt réglé par un Arrêt du Parlement de cette Province, rendu au mois d'Août 1764, qu'on doit charger ſur le Port les navires qui y ſeront les premiers arrivés; & ainſi des autres, par ordre de date.

On fait encore ici des affretements entiers en charbon de terre, qui ſe tire en abondance de la mine de Litry, à 5 lieues de ce Bourg.

DE PARIS, *le 26 Juin 1765.*

Principes ſur le commerce.

Le vrai Citoyen ſe fait un devoir d'employer ſes moments, ſouvent les plus précieux, à rechercher tout ce qui peut être utile à ſa Patrie; à combiner les différents moyens de l'enrichir & de la faire reſpecter de ſes voiſins, ſoit par ſes richeſſes, ſoit par ſa force. Un de ces Citoyens, que la modeſtie empêche de ſe nommer, toujours occupé de l'intérêt de ſa Nation, vient de nous communiquer ſes vues ſur le commerce.

Les divers écrits qu'on a déjà publiés à ce ſujet, n'offrent ſouvent, dit l'Auteur, que des idées vagues & ſuperficielles, découvrent les maux ſans en procurer les véritables remédes, propoſent des buts ſans montrer la route qui doit y conduire. D'où peuvent naître tant d'incertitudes, tant de ſyſtêmes, tant d'opinions variées, ſi ce n'eſt du défaut de principes généraux qu'on néglige d'établir? C'eſt pour les indiquer que l'Auteur a compoſé un mémoire diviſé en 29 articles. Dans chacun de ces articles il paſſe en revue les différentes branches de commerce, préſente les moyens de les rendre avantageuſes, & fait connoître les abus dans leſquels on eſt tombé, faute d'une juſte combinaiſon. *Pour recevoir beaucoup, il faut donner beaucoup; & par la raiſon inverſe pour donner beaucoup, il faut recevoir beaucoup. Voilà tout l'art & la magie du commerce.* C'eſt ainſi que s'exprime l'Auteur dans un des articles de ſon Mémoire. Nous le ferons connoître plus amplement dans un de nos Journaux.

FINANCES.

DE LONDRES, *le 11 Juin 1765.*

L'On a mal à propos annoncé dans les Papiers publics, que les fonds de la Compagnie Hollandoiſe des Indes orientales étoient baiſſés de 7 pour cent; ils ſont hauſſés au contraire depuis le 2 de ce mois, de 407 & demi à 471, ſuivant les Papiers Hollandois.

COURS *des Effets publics à Londres, le Vendredi 14 Juin 1765.*

Actions de la banque . .	128 $\frac{1}{4}$
De la Com. des Indes or.	livres fermés.
D°. de la M. du Sud . .	102 $\frac{1}{2}$
D°. anciennes annuités.	85 $\frac{7}{8}$ à 86
Ann. réduites à 3 p $\frac{0}{0}$. . .	86 $\frac{1}{2}$ à $\frac{1}{8}$
D°. à 3 p $\frac{0}{0}$ conſolidées .	87 $\frac{7}{8}$ à 88
D°. à 3 p $\frac{0}{0}$ de la C. des Ind.	84 $\frac{1}{4}$
Annuités à 4 p $\frac{0}{0}$ de 1763,	98 $\frac{1}{4}$ à $\frac{1}{8}$
Billets de la Mar. à 4 p $\frac{0}{0}$ . .	98 $\frac{3}{8}$
Billets de lotterie	11 ℔ 14 ß ₰

ESSAI *ſur l'intérêt de l'argent en Angleterre.*

La qualité d'effet commerçable a été long-temps diſputée à l'argent, & en conſéquence il y a eu pluſieurs loix pour défendre d'en prêter à intérêt. Tantôt ces loix ont été en vigueur, peu après négligées, enſuite rétablies & enfin abrogées. Les variations qu'elles ont éprouvées en Angleterre depuis 1045 juſqu'en 1714, ſont préſentées dans un Mémoire qui nous a été communiqué.

L'Auteur, après avoir averti qu'il emploiera également les termes d'*uſure* & d'*intérêt*, pour ſignifier le gain quelconque qu'un particulier retire de l'argent qu'il prête, fait voir que l'uſure étoit connue chez les Romains, Chrétiens & Idolâtres. Il cite à cette occaſion une loi de Conſtantin le Grand, le Code Théodoſien, celui de Juſtinien, *&c.* Delà il paſſe en Angleterre, & rapporte les loix d'Edouard le Confeſſeur, contre l'uſure. Il ſuit ainſi chaque regne, & nous donne le tableau hiſtorique des différents réglements faits au ſujet de l'intérêt de l'argent. Nous penſons que pluſieurs de nos Lecteurs le verront avec plaiſir dans un de nos Journaux.

DE PARIS, *le* 28 *Juin* 1765.

OFFICES *vacants aux parties caſuelles.*

GÉNÉRALITÉ DE BESANÇON.

L'Office de Gouverneur d'Arbois, taxé à 4800 ℔.

Celui de Lieutenant de Roi de ladite Ville, taxé à 2800 ℔.

De Lieutenant de Roi de Baume-les-Dames, taxé à 2200 ℔.

L'Office de Gouverneur de Champlitte, taxé à 3000 ℔.

Celui de Lieutenant de Roi de la meme Ville, taxé à 1800 ℔.

L'Office de Gouverneur de Clerval, taxé à 2400 ℔.

Celui de Lieutenant de Roi de la meme Ville, taxé 1440 ℔.

L'Office de Gouverneur de Gray, taxé à 8000 ℔.

Celui de Lieutenant de Roi de la meme Ville, taxé à 4800 ℔.

Cinquante-quatriéme Loterie de la Ville tirée le 25 *Juin* 1765.

Le lot de 50000 ℔ eſt échu au N°. 29964; — celui de 20000 ℔, au N°. 30531; les deux de chacun 10000 ℔, aux numéros 31005, & 39672.

Prix de l'or & de l'argent à Paris le 26 *Juin* 1765.

L'or fin, 100 ℔; — l'or au titre, 83 ℔; l'or de ducats, 96 ℔ 10 ß l'*once*; — l'or de Portugal, 716 ℔; — l'or du Perou, 702 ℔; — l'or du Mexique, 696 ℔ le *marc*.

l'argent fin, 52 ℔ 15 ß; — l'argent au titre de 11 *deniers* 10 *grains*, 51 ℔; — les piaſtres, 48 ℔ 5 ß le *marc*.

Le 18 de ce mois, les piaſtres valoient à Lyon, 48 ℔ 11 ß 3 ₰ le *marc*, & le meme jour à la Rochelle, 5 ℔ 5 ß 6 ₰ la *piece*.

QUESTION.

On a envoyé du Canada, à chacun de MM. X, Y & Z, Marchands en France, 100 M. L. en billets de monnoie réduits au quart. 100 M. L. en lettres de change réduites à moitié. *Par Arrêt, en reconnoiſſances payables en* 1771 *à* 4 *pour cent d'intéret par an.*

M. X, demande pour commiſſion, déclaration, ports de lettres, 1 pour cent ſur la totalité, ci . . . . . 2000 ℔

M. Y, pour commiſſion 1 p. % ſur la totalité . . 2000 ℔
Un demi pour cent ſur la totalité pour la liquidation, ci 1000
} 3000

M. Z demande pour commiſſion 2 pour cent, tant ſur la totalité que ſur la liquidation, & déboursés à part, ci 4000

TOTAL, . . . 9000

Chacun ne remet ni ne peut remettre que 75000 ℔ en reconnoiſſances.

On offre 1 pour cent ſur la remiſe *bonifiée*, & les déboursés. Il reſte à ſavoir ſi l'Arrêt du Conſeil, en réduiſant ce papier, a réduit la commiſſion, ou ſi les Commiſſionnaires ſont arbitrairement & privativement les maîtres de l'exiger, ou s'il faut un Arrêt à ce ſujet.

COURS DES CHANGES ET EFFETS PUBLICS A PARIS.

Juin 1765.	Du Lundi 24.	Mardi 25.	Mercredi 26.	Jeudi 27.
Actions des Indes.	an.	890	890	
	1re. ap.	1220		
	2e. ap.	1420	1417 1/2	1417 1/2
Emprunts de la Comp.				
Promesses à 5 p o/o		12 1/2	12 1/2	12 1/2
Promesses à 4 p o/o		35 1/2		36
Actions des Fermes.		1000	1000	997 1/2
Lots de la 3e Loterie.		19e. 17	5e. 16	
		12e. 22		12e. 22
Amortissement.				
2 ß p ℔ du Dixiéme.				7 1/2
Annuités.		440	442	442
Coupons d'annuités.		88 1/2 90. 1760	88	88
Emprunt de 50 millions		14 1/4 15. 2m.	14 3/4 15. 7m 15 1/4 5m	14 3/4 15. 2m 15 1/4 5m
Colonies, 1759.				
Canada.		34. 35. 5m.	34 1/2	34. 35 1/2 10m
Époques.		5e. 6e. 11 1/2	5e. 6e. 11 1/2 12e. 16	6e. 11 1/2
CONTRATS.	FESTE.			
Sur la Ville.				
A 4 p o/o.				
3 p o/o sur les Cuirs.		51		
2 p o/o sur les Postes.				
Bretagne.				
Languedoc.				
Bourgogne.				
Sur le Clergé.				
Tailles. Glité de Paris.				
Tailles. de Province.				
CHANGES.				
Amsterdam.		56 3/8	56 3/8	56 3/8
Londres.		31 5/16	31 5/16	31 5/16
Hambourg.		178 1/4 à 178	178	178
Madrid.		15 5	15 5	15 5
Cadix.		15 1 6 à 2	15 1 6 à 2	15 2
Livourne.		96 3/4	96 3/4	96 3/4
Lyon, *Pâques*.		1/4 Ben.	1/4 Ben.	1/4 Ben.

AVIS.

Cette Gazette paroît deux fois par semaine, le Mardi & le Samedi: & le Journal le 15 de chaque mois: on y insere gratis tous les Avis relatifs aux différents objets qu'ils traitent. L'abonnement pour la Gazette seule est de 24 ℔, & pour le Journal seul, de 18 ℔ par année qui se payent d'avance. Il faut s'adresser pour le tout au sieur DUFRESNE, *Directeur général, au Bureau rue Montmartre. On prie d'affranchir le prix des abonnements & des ports de lettres. Les personnes qui souscriront pour la Gazette & pour le Supplément ou Journal, ne payeront que 36 ℔ par an. On recevra ses différents écrits périodiques francs de port dans tout le Royaume.*

A PARIS, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont S. Michel. 1765.

GAZETTE *DU COMMERCE*, DE L'AGRICULTURE ET DES FINANCES.

ANNÉE 1765. Du Samedi 29 Juin.

AGRICULTURE.

Extrait de quelques Mémoires de la Société d'Agriculture du Limouſin.

DEpuis l'établiſſement des Sociétés d'agriculture dans le Royaume, il a paru d'excellents mémoires ſur les différentes branches de cet art. Tant de recherches & d'obſervations deviendroient inutiles à la plus grande partie des Cultivateurs, ſi elles n'étoient connues que d'un petit nombre de perſonnes. Ce motif nous a déterminé à rendre public ce que nous trouverons de plus intéreſſant dans ces Mémoires. Les obſervations ſuivantes ſont de quelques Membres du Bureau d'agriculture établi à Brive.

M. Cabanis a trouvé un nouveau moyen de faire des marcotes de vigne, ſans épuiſer les ceps. Il s'agit de coucher, ſur la fin de Juin, ou dans le courant de Juillet, quelques jeunes branches de vigne & de les couvrir de terre, à la réſerve de l'extrêmité qui ne doit avoir qu'un demi-pied de longueur. Ces marcotes continuent de pouſſer au dehors, tandis que la partie enterrée jette des petites racines qui l'aident à ſe fortifier. Par ce moyen le nouveau ſarment tirant en partie ſa nourriture de la terre par ſes nouvelles racines, dépenſe moins de ſeve à la ſouche mere. Il devient quelquefois aſſez long & aſſez vigoureux, ſur-tout dans les jeunes vignes, pour être couché une 2^e. fois au commencement d'Août; il donne auſſi deux marcotes d'une ſeule pouſſe. On doit obſerver que les vieilles vignes ſont peu propres à cette opération. Si on replante ces nouvelles marcotes dans une terre bien amendée, elles donnent dès la premiere année des pouſſes très-vigoureuſes, & portent ſouvent du fruit dans la ſeconde: Ainſi elles ont au moins un an d'avance ſur les marcotes faites avec le vieux bois, & elles reprennent d'ailleurs plus facilement. M. Cabanis n'a fait part de ſa nouvelle méthode, qu'après l'avoir éprouvée pluſieurs fois.

M. Treilhard ſon confrere, propoſe un ſecret pour donner la chaſſe aux charanſons qui rongent le ſeigle; il faut, dit il, mettre ſur les tas de grains, des toiſons de moutons en *Juin*, ou faire coucher pluſieurs moutons dans le grenier pendant quelques nuits. M. Cabanis aſſure que le marc de vendange frais, produit le meme effet.

La ſuite l'ordinaire prochain.

EXTRAIT *d'une lettre écrite de* LONG-LE-SAUNIER *en Franche-Comté, le 25 Juin* 1765.

Les connoiſſances que j'ai acquiſes, Monſieur, par un travail & une expérience de dix années, m'en ont procuré d'autres relatives à l'agriculture. Ces connoiſſances regardent la conſervation des beſtiaux.

J'ai découvert que les maladies qui ont regné dans pluſieurs endroits du Royaume, ſur les différentes eſpeces de beſtiaux, provenoient des marais. Leurs eaux croupiſſantes cauſoient pendant l'été, par leurs vapeurs & leurs exhalaiſons, ces maladies & ces mortalités qui déſolent les campagnes.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Pour confirmer ce que j'avance, le marais de Blie près de cette Ville, exhale réguliérement à 9 heures du matin, un brouillard d'une très-mauvaise odeur. Ce brouillard fait un si grand tort à la fleur des bleds, que le produit des grains diminue de moitié. Il procure l'aveuglement aux poulains qui pâturent dans les prairies voisines, & une mortalité fréquente sur le bétail rouge.

L'expérience a convaincu que les lieux qui sont environnés d'eaux croupissantes, sont sujets aux fievres & aux maladies, & que ces lieux sont devenus sains, dès que les marais ont été déssséchés.

La difficulté de réussir dans ces déssséchements ou écoulements, a dégouté de l'entreprise, cependant les moyens ne sont pas impossibles. Je les ai trouvés lorsque dans l'établissement de la saline qui est ici, il a fallu dessecher des marais, & dégager les sources salées d'avec les eaux douces.

Il ne s'agiroit donc que de permettre aux Habitans voisins de ces marais, de travailler à leurs dessechemens, & leur donner en propriété les terres couvertes par ces eaux, & de mettre à leur tête un homme connoisseur en ce genre de travail, pour les conduire, & pour abreger la longueur des opérations.

DE PARIS, *le 23 Juin 1765.*

Il est surprenant que l'Angleterre après une récolte abondante, ait défendu l'exportation de ses bleds chez l'Etranger, & que sous prétexte d'une disette qui a fait augmenter le prix de cette denrée, elle ait permis l'entrée des grains étrangers sans payer de droits.

On peut attribuer ce changement de système à deux causes. 1°. Au monopole de quelques interlopes qui se sont emparés de cette denrée, & qui l'ayant soustraite au commerce, l'ont mise hors de prix. Le Gouvernement afin d'y remédier, s'est donc vu forcé à prendre des précautions. Sur quoi l'on peut faire la réflexion suivante.

N'y auroit-il point lieu de craindre en France le même inconvénient, lorsqu'on a permis à toutes personnes indistinctement, de faire des entrepôts de bled? Pour prévenir cet inconvénient, il seroit à souhaiter qu'il ne fût permis qu'aux laboureurs & aux Fermiers, &c. de conduire des bleds dans les marchés publics, & qu'on accordât aux étrangees la liberté de venir s'en approvisionner, de les faire sortir du Royaume, pourvu que la traite s'en fît par les sujets nationau. On éviteroit, par ce moyen, des mains avides qui cherchent depuis long-temps à s'emparer de cette branche de commerce, & l'on procureroit l'aisance aux Cultivateurs.

2°. A la crainte qu'ont les Anglois que la France ne s'empare d'une branche de commerce qui a fait son opulence, leur intétêt est donc de s'efforcer par une politique raffinée, à renverser les vues patriotiques du Gouvernement François, & d'enmagasiner tous ses bleds. Les Anglois employeront toutes leurs richesses pour acquérir de la Pologne, de l'Irlande & de l'Ecosse, le superflu de cette denrée: ils discontinueront d'en fournir à l'Espagne, à l'Italie & au Portugal, qui par leurs approvisionnements, épuiseront la France.

Les Anglois, maîtres alors de cette denrée de premiere nécessité, la feront monter à un prix excessif. On attribuera cet événement fâcheux à la libre exportation des grains, qui privera la nation des avantages qu'elle devoit attendre d'une Loi si utile.

On écrit de Roanne en bas Forez, qu'un Seigneur a choisi au-dessous de son château, un terrein ingrat d'environ neuf arpents qui ne lui rapportoit que 225 ou 270 mesures de froment au plus. Pour améliorer ce terrein, il en a fait enlever toutes les pierres par les enfants de sa Paroisse. Des Ouvriers ont creusé fort avant dans ces terres pour en ôter les nouvelles pierres qu'on découvriroit. Ce Seigneur a fait encore une fois recommencer cette opération. Il a laissé ces pierres en différents tas, afin que la pluie les lavât, & fit rendre à la terre les sels qu'elles auroient pu lui enlever; ensuite il a beaucoup fumé ces terres, qui, après plusieurs labours, ont été ensemencées. La premiere récolte qu'il a eue a produit 900 mesures de froment, à 3 ℔ la *mesure*, ci . . . . . 2700 ℔
Et de sa paille il a retiré environ 300

TOTAL 3000

COMMERCE.

DE St. DOMINGUE, *le* 14 *Avril* 1765.

Arrivées de Navires dans la Colonie.

AUX CAYES, il eſt arrivé le 30 Mars, le navire la *Marie Poly*, de Bordeaux, Capitaine *Alary*, parti dudit lieu le 4 Février.

Au PORT-AU-PRINCE, le navire le *Jaſon*, de Dunkerque, Capitaine *Adrien de Liſle*, arrivé le 4 Avril.

A St. MARC, le navire le *St. André*, de la Rochelle, Capitaine *Coindet*, venant du Port-au-Prince, arrivé le 12 : il devoit repartir ſous peu de jours pour ſe rendre dans ſon Port.

Au CAP, le navire le *Louis Auguſte*, de St. Malo, Capitaine *Amcline*, parti le 16 Février, arrivé le 13 de ce mois; le même jour ſont arrivés la *Paix*, de Nantes, Capitaine *Boulon*, partie de Rochefort le 8 Février ; & la *Marquiſe de Brancas*, de Honfleur, Capitaine Barabé, venant de la Côte de Guinée, partie de France le 23 Novembre 1764 ; — le 15 ſont arrivées la *Judith*, de Bordeaux, Capitaine la *Guehay*, partie le 17 Février, & la *Tamiſe*, du Havre, Capitaine *Minvielle*, venant de la côte d'Angole avec 571 Noirs.

Navires Marchands en expédition.

Au PORT-AU-PRINCE, le navire la *Filicité*, Capitaine *Antoir*, pour Marſeille; l'*Henriette*, Capitaine *Ducorneau*, pour Bordeaux ; — l'*Artibonite*, Capitaine *Boulinot*, pour la Rochelle.

Au CAP, 3 navires, dont 2 pour Nantes; ſavoir, la *Fidélité*, Capitaine *Halgan*; — le *Pere de famille*, Capitaine *Maleſcot*; — & le *Solide*, Capitaine *Marin*, pour Marſeille.

DE LONDRES, *le* 11 *Juin* 1765.

Extrait de pluſieurs lettres concernant le commerce de l'Amérique.

Lorſque l'on a reçu les dernieres nouvelles de Quebec, la riviere de St. Laurent étoit entiérement débarraſſée des glaces. On y avoit déjà commencé la pêche de la morue & de la baleine ; pluſieurs échaffauts avoient été dreſſés dans l'Iſle d'Anticoſti pour préparer la morue, ainſi que les fanons & l'huile de baleine.

Le Gouvernement de la baye de Maſſachuſette, a réſolu de donner pour le chanvre du produit de cette Province, la meme gratification qui a été accordée derniérement ſur cette denrée, dans la Caroline méridionale.

Il doit être propoſé dans la prochaine ſeſſion du Parlement de permettre l'importation du merrain & du bois de conſtruction de l'Amérique ſeptentrionale en Irlande.

On a découvert depuis peu que l'Iſle de Tobago, dans les Indes occidentales, abonde en canelle, girofle & muſcade, qui y croiſſent naturellement, & ſont peu inférieurs en qualité aux memes denrées de l'Iſle de Ceilan dans les Indes orientales.

Il eſt arrivé cette ſemaine à Londres, quelques belles planches de cyprès, du produit de l'intérieur de l'Iſle de Grenade. Il ſe trouve auſſi, dit-on, beaucoup de ce bois dans les Iſles de St. Vincent & de la Dominique, ce qui ne contribuera pas peu à l'embelliſſement de nos ouvrages de marqueterie.

On écrit d'Amſterdam, du 3 de ce mois, qu'il y eſt arrivé ce meme jour de Bordeaux un vaiſſeau Hollandois, Capitaine *Jacques Jurriens*, qui a rapporté qu'à ſon paſſage dans le canal Britannique, il avoit rencontré des pirates Anglois, qui ayant tiré ſur lui, l'avoient obligé à ſe rendre ; qu'après l'avoir abordé au nombre de ſept hommes munis d'armes à feu, ils forcerent ſes écoutilles, ſe rendirent maîtres de la cabane & voulurent abſolument ſavoir où l'indigo & l'eau-de-vie étoient ſerrés, mais que pendant ce débat, ayant apperçu de loin un bâtiment, ils le quitterent après avoir pris la montre du Capitaine, quelques cordes neuves & d'autres effets de la cabane.

Un vaiſſeau Danois dont le nom n'eſt pas connu, qui faiſoit voile de Hambourg pour Cadix, avec un riche chargement,

s'eſt perdu le 7 de ce mois au matin, à la hauteur de Harwich.

On écrit de Dublin que le prix des cuirs a conſidérablement augmenté, ce que l'on attribue à la grande quantité des peaux continuellement exportées pour la France & la Hollande.

On doit établir inceſſamment à Exceſter une manufacture de velours ſemblable à celles de Gênes; elle ſera ſous la direction d'un habile Ouvrier Italien.

Nous apprenons par des lettres de Worceſter, que le commerce de gants qui y étoit preſque tombé, commence à reprendre vigueur depuis l'acte paſſé dans la derniere ſeſſion qui défend l'importation des gants & des mitaines de manufacture étrangere.

DE BORDEAUX, *le* 15 *Juin* 1765.

Prix des denrées de l'Amérique à Bordeaux.

Le ſucre blanc, premiere ſorte, 58 à 60 ℔ le *cent*; — ſeconde ſorte, 54 à 56 ℔; troiſiéme, 50 à 52 ℔; — le ſucre blanc commun, 46 à 48 ℔; — petit commun, 40 à 42 ℔; — tête, 36 à 37; — le ſucre brut de Léogane, 32 à 34 ℔; — du Cap, 31 à 32 ℔; — de St. Louis, 28 à 30 ℔; de la Martinique; 22 à 24 ℔; — le coton de S. Domingue, 160 à 168 ℔; — le coton de la Martinique, 145 à 150 ℔ le *cent*.

Le café de la Martinique nouveau fin, 16 à 16 ß 6 ₰; — le café marchand, 15 à 15 ß 6 ₰; — le vieux, 13 à 14 ß; le café nouveau fin de St. Domingue, 14 à 14 ß 6 ₰; — le marchand, 13 à 13 ß 6 ₰; — le vieux, 11 ß 6 ₰ à 12 ß; — l'inférieur, 11 ß; — le cacao de Caraques; 42 ß; — celui de la Martinique, 13 ß 6 ₰ à 14 ß la ℔.

Il eſt entré dans ce Port le 11 Juin, le navire la *Sophie*, Capitaine *Laporte*, venant de la Guadaloupe, chargé de 25 barriques de ſucre tête; — 68 barriques, 3 tierçons, 5 quarts de café; — 68 barriques, 1 quart de ſucre brut; — 7 barriques, 48 tierçons, 98 quarts de café; — 38 ſacs de gingembre; 1 caiſſe de carret; 4 balles, 3 matelas de coton; — 13 quarts, 3 bariis de confitures.

Le navire le *Colombier*, de Bordeaux, Capitaine *Laurent*, venant de la Martinique: ſa cargaiſon conſiſte en 56 barriques de ſucre brut; — 80 barriques, 4 tierçons, 4 quarts de ſucre terré; — 1 barrique de ſucre tête; — 39 futailles, 44 barriques, 56 tierçons, 71 quarts, 3 ſacs de café; — 4 barriques, 16 quarts, 65 billes de cacao; — 1 ſac de carret; — 2 ſacs de bois de Gayac; — 1 baril, 1 quart de vieux cuivre; — 2 caiſſes de liqueurs; 1 caiſſe, 1 cave & 3 *pobans* de ſirops.

Le 12 Juin, ſont pareillement entrés dans ce Port, les navires la *Toiſon d'or*, de Bordeaux, Capitaine *Vienne*, venant de St. Louis, & l'*Eſpérance*, de la même Ville, Capitaine *Degmont*, venant du Cap. Ces 2 navires étoient chargés de 285 barriques, 3 quarts, 1 baril de ſucre brut; 85 barriques de ſucre terré; — 19 boucauts, 56 futailles, 66 barriques, 6 tierçons, 109 quarts, 3 barils 4 ſacs de café; — 2 futailles, 28 barriques, 17 quarts, 1 ancre, 2 barils d'indigo; — 1 quart, 1 caiſſe & 1 ſac de cacao; — 1 caiſſe de liqueurs; — 1 caiſſe de carret; — 22 ſacs de canefice; — 9 balles, 53 ballots de coton; — 9 caves de ſirops; — 10 madriers de bois d'Acajou; — 1 grenier & 85 buches de bois de Gayac.

DE LA ROCHELLE, *le* 18 *Juin* 1765.

Le ſel de chaudiere ſe vend à Seudres 580 ℔; — le blanc, 640 ℔, & dans l'Iſle de Ré, 670 & 680 ℔ le *cent* (a).

Le froment vaut 147 à 153 ℔ le *tonneau*, peſant 2200 ℔ *poids de marc*.

Il vient d'entrer dans ce Port les navires le *St. André*, Capitaine *Coindet*, & la *Volage*, Capitaine *Goriou*, venant de S. Domingue; leur cargaiſon conſiſte en 10 boucauts, 32 barriques, 7 tierçons, 16 quarts, 3 ancres d'indigo; — 525 barriques 34 quarts de ſucre brut; — 1 ancre de ſucre terré; — 14 boucauts, 67 barriques, 5 tierçons, 217 quarts, 198 ſacs de café; — 120 balles, 57 demi-balles de coton; — 3 quarts de carret.

(a) *Le ſel ſe vend le cent, qui eſt compoſé de 28 muids, le muid de 24 boiſſeaux, chaque boiſſeau peſe environ 80 livres poids de marc.*

DE MORLAIX, *le 17 Juin 1765.*

Il eſt parti pour Cadix, la ſemaine derniere, deux navires qui étoient en charge dans ce Port. L'un eſt de 200 tonneaux, & commandé par le Capitaine *Caponye*; l'autre de 130, eſt monté par le Capitaine *David*.

Ces deux vaiſſeaux appartiennent à la ſociété de Morlaix : leur cargaiſon conſiſte en 1600 balles de nos toiles crés (a) & de celles de Bretagne. Ces toiles ſont évaluées à 180000 ℔.

Le vent, qui depuis la ſortie de ces navires, n'a ceſſé d'être favorable, donne lieu d'eſpérer que leur traverſée ſera des plus heureuſes.

De L'ORIENT *le 17 Juin 1765.*

Chargement du Navire le Penthievre.

Nous avons annoncé dans notre précédente Gazette l'arrivée de ce navire à l'Orient, ſa cargaiſon conſiſte en 1524 groſſes caiſſes, 130 demi-caiſſes & 146 quarts de caiſſes de thé boé ; — 850 caiſſes de thé verd tonckay ; — 30 caiſſes de thé hayſuen ; — 50 caiſſes de thé camphou ; 40 caiſſe de thé pekao ; — 30 caiſſes de thé ſaotchaon ; — 2 caiſſes de rhubarbe ; — 83 caiſſes de porcelaine bleue ; — 69 caiſſes de porcelaine en couleurs ; — 29 caiſſes de ſoie écrue de Nankin ; — 10 caiſſes de vernis de canton ; — 1000 paquets de rottin ; — 3300 buches de bois de ſapan ; 90 paniers d'eſquine.

Il eſt entré dans ce Port le navire le *Jeune Frédice*, de Lemmbre, Capitaine *Jean Reyken*, venant d'Hambourg, qui a apporté pour cette Ville 7000 mairrains à pipes ; — 7000 d°. à barriques ; 15 caiſſes de tôle ; — 22 barils de fer blanc ; 50 planches de cuivre rouge.

On commence à faire la pêche de la ſardine ſur les côtes de l'Orient, on n'a pu la mettre encore en barils : la nouveauté de ce poiſſon le fait enlever pour être conſommé ſur le champ.

(a) *Toiles crés. Il y en a de quatre ſortes; les crés larges de trois quarts ; les ſecondes, crés communes ; les troiſiémes, crés graciennes ; & les quatriémes, crés roſconues : toutes ces toiles ſe vendent par piéce de cent aunes, & s'envoient preſque toutes en Eſpagne & en Angleterre.*

DE NANTES, *le 18 Juin 1765.*

On a annoncé par la derniere Gazette l'arrivée à Pimbeuf de 7 navires qui ſont, le *Corbeau*, du Port-au-Prince, MM. *Arnous, pere & fils*, Armateurs ; — la *Gentille*, de Leogane, Armateur, M. *Michel* ; le *Robuſte*, de Léogane, appartenant à M. *Bertrand de la Clauſerie* ; — le *Prince de Condé*, du Cap, & de retour de Guinée, MM. *Hamart & Lemaigner*, Armateurs ; — la *Parfaite Union*, du Port-au-Prince, Armateur M. *Taillefer* ; — le *St. Caſt*, venant du petit Goave, Armateur M. *Chiron l'aîné* : la cargaiſon totale de ces ſix navires conſiſte en 1445 barriques, 29 quarts de ſucre brut, — 90 barriques 5 quarts de ſucre terré ; — 21 futailles, 81 barriques, 4 ancres, 233 quarts, 2 ſacs de café ; — 61 barriques, 16 futailles, 8 ancres, 31 quarts d'indigo ; — 71 barriques de ſirop mélaſſe ; — 3 barriques, 2 quarts de cacao ; — 77 balles, 75 ballots de coton ; — 1 quart de canefice ; — 42 côtés de cuirs tannés ; — 20 dents d'élephants ; — 3 barriques, 3 pains de cire ; — 54 buches de bois de Gayac, 5 quarts de vieux cuivre.

Et le navire le *Boulongne*, de Cayenne, en retour de Guinée, Armateurs MM. *D'aveloose & Meckenhauſer*, chargé de 11 barriques de rocou ; — 5 balles, 1 ballot, 2 ſacs de coton ; — 10 quarts de cacao ; 2 quarts de café ; — 19 billes de bois à meubles ; — 1 quart de capillaire.

Il vient auſſi d'entrer dans ce Port le navire la *Philis*, à la conſignation de M. *Lieutode de Trois-Ville*, venant du Port-au Prince, avec une cargaiſon de 202 barriques, 4 quarts de ſucre brut ; — 32 barriques, 3 quarts 2 ancres de ſucre terré ; 7 futailles, 6 barriques, 6 quarts d'indigo ; — 16 futailles, 47 barriques 111 quarts, 4 barils 1 ſac de café ; — 38 balles 8 ballots de coton ; — 4 madriers de bois d'Acajou ; — 10 barriques de ſirop mélaſſe ; — 1 quart de riz.

Le navire le St. *Jean*, de la Guadaloupe, appartenant à M. *J. Montaudouin*, avec 13 barriques, 3 quarts de ſucre brut ; —

210 barriques de ſucre terré; — 5 tierçons, 33 quarts, 119 ſacs de café; — 5 caves de ſirops; — 28 balles, 6 ballots de coton; — 32 planches de bois des Iſles.

On apprend l'arrivée à Paimbeuf des navires la *Placeliere*, l'*Eleonore*, le *Hardy*, les *Deux Marguerites*, la *Silphide*; & le *Mercure*, venant des Colonies.

EXTRAIT *d'une lettre écrite d'Iſigny le 16 Juin 1765.*

Le commerce de ce Pays, ſuivant cette lettre, conſiſte principalement en beurres, ſuifs, pois, ſalines, cidres, feves & bois qu'on tranſporte dans l'intérieur du Royaume: les Maîtres ſont obligés de recevoir ces marchandiſes & denrées en cueillette.

Il eſt réglé par un Arrêt du Parlement de cette Province, rendu au mois d'Août 1764, qu'on doit charger ſur le Port les navires qui y ſeront les premiers arrivés; & ainſi des autres, par ordre de date.

On fait encore ici des affretements entiers en charbon de terre, qui ſe tire en abondance de la mine de Litry, à 5 lieues de ce Bourg.

DE PARIS, *le 26 Juin 1765.*

Principes ſur le commerce.

Le vrai Citoyen ſe fait un devoir d'employer ſes moments, ſouvent les plus précieux, à rechercher tout ce qui peut être utile à ſa Patrie; à combiner les différents moyens de l'enrichir & de la faire reſpecter de ſes voiſins, ſoit par ſes richeſſes, ſoit par ſa force. Un de ces Citoyens, que la modeſtie empêche de ſe nommer, toujours occupé de l'intérêt de ſa Nation, vient de nous communiquer ſes vues ſur le commerce.

Les divers écrits qu'on a déjà publiés à ce ſujet, n'offrent ſouvent, dit l'Auteur, que des idées vagues & ſuperficielles, découvrent les maux ſans en procurer les véritables remédes, propoſent des buts ſans montrer la route qui doit y conduire. D'où peuvent naître tant d'incertitudes, tant de ſyſtêmes, tant d'opinions variées, ſi ce n'eſt du défaut de principes généraux qu'on néglige d'établir? C'eſt pour les indiquer que l'Auteur a compoſé un mémoire diviſé en 29 articles. Dans chacun de ces articles il paſſe en revue les différentes branches de commerce, préſente les moyens de les rendre avantageuſes, & fait connoître les abus dans leſquels on eſt tombé, faute d'une juſte combinaiſon. *Pour recevoir beaucoup, il faut donner beaucoup; & par la raiſon inverſe pour donner beaucoup, il faut recevoir beaucoup. Voilà tout l'art & la magie du commerce.* C'eſt ainſi que s'exprime l'Auteur dans un des articles de ſon Mémoire. Nous le ferons connoître plus amplement dans un de nos Journaux.

FINANCES.

DE LONDRES, *le 11 Juin 1765.*

L'On a mal à propos annoncé dans les Papiers publics, que les fonds de la Compagnie Hollandoiſe des Indes orientales étoient baiſſés de 7 pour cent; ils ſont hauſſés au contraire depuis le 2 de ce mois, de 407 & demi à 471, ſuivant les Papiers Hollandois.

COURS *des Effets publics à Londres, le Vendredi 14 Juin 1765.*

Actions de la banque . .	128 $\frac{1}{4}$
De la Com. des Indes or.	livres fermés.
D°. de la M. du Sud . .	102 $\frac{1}{2}$
D°. anciennes annuités.	85 $\frac{7}{8}$ à 86
Ann. réduites à 3 p $\frac{0}{0}$. . .	86 $\frac{1}{2}$ à $\frac{1}{8}$
D°. à 3 p $\frac{0}{0}$ conſolidées .	87 $\frac{7}{8}$ à 88
D°. à 3 p $\frac{0}{0}$ de la C. des Ind.	84 $\frac{1}{4}$
Annuités à 4 p $\frac{0}{0}$ de 1763,	98 $\frac{1}{4}$ à $\frac{1}{8}$
Billets de la Mar. à 4 p $\frac{0}{0}$ . .	98 $\frac{3}{8}$
Billets de lotterie	11 ℔ 14 ß 4d

ESSAI *ſur l'intérêt de l'argent en Angleterre.*

La qualité d'effet commerçable a été long-temps diſputée à l'argent, & en conſéquence il y a eu pluſieurs loix pour défendre d'en prêter à intérêt. Tantôt ces loix ont été en vigueur, peu après négligées, enſuite rétablies & enfin abrogées. Les variations qu'elles ont éprouvées en Angleterre depuis 1045 juſqu'en 1714, ſont préſentées dans un Mémoire qui nous a été communiqué.

L'Auteur, après avoir averti qu'il emploiera également les termes d'*uſure* & d'*intérêt*, pour ſignifier le gain quelconque qu'un particulier retire de l'argent qu'il prête, fait voir que l'uſure étoit connue chez les Romains, Chrétiens & Idolâtres. Il cite à cette occaſion une loi de Conſtantin le Grand, le Code Théodoſien, celui de Juſtinien, *&c.* Delà il paſſe en Angleterre, & rapporte les loix d'Edouard le Confeſſeur, contre l'uſure. Il ſuit ainſi chaque regne, & nous donne le tableau hiſtorique des différents réglements faits au ſujet de l'intérêt de l'argent. Nous penſons que pluſieurs de nos Lecteurs le verront avec plaiſir dans un de nos Journaux.

DE PARIS, *le* 28 *Juin* 1765.

OFFICES *vacants aux parties caſuelles.*

GÉNÉRALITÉ DE BESANÇON.

L'Office de Gouverneur d'Arbois, taxé à 4800 ℔.

Celui de Lieutenant de Roi de ladite Ville, taxé à 2800 ℔.

De Lieutenant de Roi de Baume-les-Dames, taxé à 2200 ℔.

L'Office de Gouverneur de Champlitte, taxé à 3000 ℔.

Celui de Lieutenant de Roi de la meme Ville, taxé à 1800 ℔.

L'Office de Gouverneur de Clerval, taxé à 2400 ℔.

Celui de Lieutenant de Roi de la meme Ville, taxé 1440 ℔.

L'Office de Gouverneur de Gray, taxé à 8000 ℔.

Celui de Lieutenant de Roi de la meme Ville, taxé à 4800 ℔.

Cinquante-quatriéme Loterie de la Ville tirée le 25 *Juin* 1765.

Le lot de 50000 ℔ eſt échu au N°. 29964; — celui de 20000 ℔, au N°. 30531; les deux de chacun 10000 ℔, aux numéros 31005, & 39672.

Prix de l'or & de l'argent à Paris le 26 *Juin* 1765.

L'or fin, 100 ℔; — l'or au titre, 83 ℔; l'or de ducats, 96 ℔ 10 ß l'*once*; — l'or de Portugal, 716 ℔; — l'or du Perou, 702 ℔; — l'or du Mexique, 696 ℔ le *marc*.

l'argent fin, 52 ℔ 15 ß; — l'argent au titre de 11 *deniers* 10 *grains*, 51 ℔; — les piaſtres, 48 ℔ 5 ß le *marc*.

Le 18 de ce mois, les piaſtres valoient à Lyon, 48 ℔ 11 ß 3 d. le *marc*, & le meme jour à la Rochelle, 5 ℔ 5 ß 6 d. la *piece*.

QUESTION.

On a envoyé du Canada, à chacun de MM. X, Y & Z, Marchands en France, 100 M. L. en billets de monnoie réduits au quart. 100 M. L. en lettres de change réduites à moitié. *Par Arrêt, en reconnoiſſances payables en* 1771 *à* 4 *pour cent d'intéret par an.*

M. X, demande pour commiſſion, déclaration, ports de lettres, 1 pour cent ſur la totalité, ci . . . . . 2000 ℔

M. Y, pour commiſſion 1 p. % ſur la totalité . . 2000 ℔
Un demi pour cent ſur la totalité pour la liquidation, ci 1000
} 3000

M. Z demande pour commiſſion 2 pour cent, tant ſur la totalité que ſur la liquidation, & déboursés à part, ci 4000

TOTAL, . . . 9000

Chacun ne remet ni ne peut remettre que 75000 ℔ en reconnoiſſances.

On offre 1 pour cent ſur la remiſe *bonifiée*, & les déboursés. Il reſte à ſavoir ſi l'Arrêt du Conſeil, en réduiſant ce papier, a réduit la commiſſion, ou ſi les Commiſſionnaires ſont arbitrairement & privativement les maîtres de l'exiger, ou s'il faut un Arrêt à ce ſujet.

COURS DES CHANGES ET EFFETS PUBLICS A PARIS.

Juin 1765.	*Du Lundi 24.*	*Mardi 25.*	*Mercredi 26.*	*Jeudi 27.*
Actions des Indes.	an.	890	890	
	1re. ap.	1220		
	2e. ap.	1420	1417 ½	1417 ½
Emprunts de la Comp.				
Promesses à 5 p ⅌		12 ½	12 ½	12 ½
Promesses à 4 p ⅌		35 ½		36
Actions des Fermes.		1000	1000	997 ½
Lots de la 3e Loterie.		19e. 17	5e. 16	
		12e. 22		12e. 21
Amortissement.				
2 ß p ℔ du Dixiéme.				7 ½
Annuités.		440	442	442
Coupons d'annuités.		88 ½ 90. 1760	88	88
Emprunt de 50 millions		14 ¼ 15. 2m.	14 ¾ 15. 7m 15 ¾ 5m	14 ¼ 15. 3m 15 ¼
Colonies, 1759.				
Canada.		34. 35. 5m.	34 ½	34. 35 ½ 10m
Époques.		5e. 6e. 11 ½	5e. 6e. 11 ½ 12e. 16	6e. 11 ½
CONTRATS.	**FESTE.**			
Sur la Ville.				
A 4 p ⅌.				
3 p ⅌ sur les Cuirs.		51		
2 p ⅌ sur les Postes.				
Bretagne.				
Languedoc.				
Bourgogne.				
Sur le Clergé.				
Tailles. Glité de Paris.				
Tailles. de Province.				
CHANGES.				
Amsterdam.		56 ⅜	56 ⅜	56 ⅜
Londres.		31 5/16	31 5/16	31 5/16
Hambourg.		178 ¼ à 178	178	178
Madrid.		15 5	15 5	15 5
Cadix.		15 1 6 à 2	15 1 6 à 2	15 2
Livourne.		96 ¾	96 ¾	96 ¾
Lyon, *Pâques.*		¼ Ben.	¼ Ben.	¼ Ben.

AVIS.

Cette Gazette paroît deux fois par semaine, le Mardi & le Samedi: & le Journal le 15 de chaque mois: on y gratis *tous les Avis relatifs aux différents objets qu'ils traitent. L'abonnement pour la Gazette seule est de 24 ℔,* 8 *le Journal seul, de 18 ℔ par année qui se payent d'avance. Il faut s'adresser pour le tout au sieur* DUFRESNE, *Dir général, au Bureau rue Montmartre. On prie d'affranchir le prix des abonnements & des ports de lettres. Les sonnes qui souscriront pour la Gazette & pour le Supplément ou Journal, ne payeront que 36 ℔ par an. On re ses différents écrits périodiques francs de port dans tout le Royaume.*

A PARIS, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont S. Michel. 1765.

GAZETTE *DU COMMERCE,*
DE L'AGRICULTURE
ET DES FINANCES.

ANNÉE 1765. Du Samedi 13 Juillet.

AGRICULTURE.

DE LONDRES, *le* 23 *Juin* 1765.

J'Ai lu dans un de vos papiers, que l'Iſle de Tabago produiſoit de la canelle. Comme j'ai vu, à ce que je crois, le même arbre dans les petites Iſles diſperſées ſur la côte de la Caroline méridionale, arbre qu'aucune autre perſonne ne connoît encore, il ne ſera pas inutile à quelques Habitans de cette Colonie, d'apprendre que l'écorce des petites branches de cet arbre, connue chez eux ſous le nom de *ſweet bay*, eſt, ou la canelle elle-même, ou a tant de reſſemblance avec elle, qu'on peut s'y tromper à la vue, à l'odeur & au goût.

La ſaiſon la plus favorable pour enlever l'écorce qui forme la canelle, eſt lorſque la ſeve pouſſe avec le plus de force dans l'arbre, & je crois qu'en la faiſant ſécher à l'ombre, cela produiroit un meilleur effet que de l'expoſer au ſoleil où elle ſéche trop promptement. (*a*).

(a) *Une famille qui a vécu quelques années à l'Iſle de Mellichamps, faiſoit un fréquent uſage de l'écorce ſéche de cet arbre en place de muſcade & d'autres épices auxquelles on la trouvoit très-peu inférieure. La bouze des vaches qui ſe nourriſſent des feuilles de cet arbre, répand une odeur ſi agréable, quand elle eſt ſéche, qu'elle ſuffit pour parfumer une armoire de linge, autant peut-être qu'aucune herbe aromatique quelconque.*

MOYENS & *avantages d'augmenter les mûriers en France.*

On ne ſauroit aſſez concourir à l'augmentation des mûriers, par la néceſſité où nous ſommes de tirer des ſoyes du Piemont, de l'Italie, des Indes, & des Pays qui peuvent nous en fournir. On parviendroit aiſément à ce moyen d'augmentation, en ordonnant aux maiſons religieuſes & aux Hôpitaux du Royaume, qui ſont au nombre de quinze mille environ, d'en planter dans leurs enclos, chacune, trois cens pieds : cela feroit plus de quatre millons de mûriers, en état de produire dans dix ans. Or, il eſt conſtant qu'un mûrier de cette force peut nourrir aſſez de vers à ſoye, pour en retirer 2 ℔ de cocons. Voila donc huit millons de livres peſant, que nos mûriers convertis en cocons pourront rapporter ; & ſuppoſé qu'il faille dix livres de cocons pour une livre de ſoye, nous aurons alors plus qu'aujourd'hui, 800,000 ℔ peſant de ſoye, qui, à raiſon de 19 ℔ la ℔, donneront au moins en eſpece quinze millons ; & ſi cette ſoye miſe en œuvre double ſeulement de valeur, le revenu de la nation ſera augmenté de trente millons tous les ans. Ce bénéfice ſeroit pour nous d'autant plus avantageux, qu'il ne diminueroit point celui de nos récoltes ordinaires, & qu'il nous mettroit en état de nous paſſer en partie des ſoyes de l'étranger.

DE NANTES, *le* 28 *Juin* 1765.

Une crue ſubite de la Loire, & qui augmente encore, fera un tort conſidérable aux prairies qui bordent cette riviere; on en évalue déjà le dommage à 10000 ℔ & plus, pour le Comté Nantois ſeulement.

DE S. VALERY *ſur Somme, le premier Juillet* 1765.

Prix des grains.

Le froment a été vendu pendant les 15 derniers jours du mois dernier, 30 ß; — le ſeigle & l'orge, 14 ß; — l'avoine, 12 ß le *boiſſeau*, meſure de Paris.

DE BEAUVAIS, *le 5 Juillet* 1765.

Prix des grains pendant le mois de Juin.

	PRIX MOYEN *de la mine.*			*Prix du ſp. meſure de Paris.*		
Froment,	2 ℔	17 ß	5 d.	14 ℔	7 ß	d.
Moiſon,	2	9	7	12	8	
Meteil,	2	5	8	11	8	6
Petit bled	2	1	5	10	7	
Seigle,	1	14		8	10	
Orge,	1	15	2	7		9
Avoine,	1	16	3	12	1	6

On trouvera dans la Gazette N°. 6, *l'explication de ces différentes qualités de grains avec leurs poids.*

DE DUNKERQUE, *le 6 Juillet* 1765.

On a vu dans notre Gazette du 29 Juin, N°. 9, un article relatif à l'exportation des grains, fait d'après des principes bien oppoſés à ceux qui ont déterminé la ſageſſe du Miniſtere à rendre la liberté à cette partie ſi importante de notre commerce. Les Citoyens éclairés auront ſans doute ſenti la foibleſſe des raiſonnemens qu'on y fait ſur les opérations récentes des Anglois, & combien ſont peu fondées les craintes qu'elles ont inſpirées à l'Auteur; mais nous avons cru devoir donner dans notre Gazette un cours libre à toutes les opinions ſur les matieres œconomiques. Il eſt utile de mettre ſous les yeux du public, même les mauvaiſes raiſons qu'on oppoſe à une Loi ſage, à laquelle ont applaudi toutes les perſonnes inſtruites. La liberté dont nous jouiſſons, à cet égard, fait l'éloge du Miniſtre qui protege notre ouvrage, ſans l'aſſervir; nous avions bien penſé qu'on ſe récrieroit contre l'article dont il s'agit, & voici déjà un Citoyen éclairé qui nous adreſſe ſa reclamation. Nous l'avons reçue avec reconnoiſſance; nous la trouvons pleine de raiſons ſolides, & nous eſpérons que nos Lecteurs en jugeront comme nous.

J'ai lu, Monſieur, dans votre Gazette, du commerce, en date du vingt-neuf Juin, N°. 9, article de Paris, les réflexions d'un Citoyen, ſur l'admiſſion nouvellement accordée par les Anglois, des grains étrangers dans leur Royaume. J'ai été étrangement ſurpris, & du motif que l'Auteur ſuppoſe à cette admiſſion, & des inquiétudes qu'il en prend pour la France, & plus encore des précautions qu'il propoſe.

Rien ne me paroît ſi ſimple que ce qui vient d'arriver en Angleterre; depuis quelques années par différens événemens, les récoltes y ont été moins abondantes, l'exportation plus forte; le Pays s'eſt trouvé dégarni, ou plutôt l'inquiétude naturelle au peuple lui a fait croire qu'il pouvoit manquer de grains.

La cupidité des poſſeſſeurs des bleds les a engagés à les reſſerer dans le temps de la plus grande demande. D'un autre côté la défenſe d'importer des bleds étrangers, par d'autres vaiſſeaux que ceux de la Nation, ôtoit aux Anglois la reſſource la plus puiſſante contre la diſette & le monopole; ils ſe ſont donc vu contraints de ſubir la Loi du Propriétaire des grains, ou d'être victimes de l'avidité du Commerçant national, qui ſeul avoit droit d'importer. La néceſſité les a éclairés ſur ce vice de leur Gouvernement; ils ont permis pour un temps limité, l'entrée abſolument libre des grains étrangers, & tout à coup le bled eſt tombé de plus d'un tiers: le préjugé qui ſubſiſte encore chez eux, les a empêchés d'accorder pour toujours cette permiſſion. Il faut du temps pour s'éclairer ſur ſes propres intérêts, & pour ſentir que l'avantage véritable d'une Nation, eſt que ſes bleds ſoient chez

elle au prix général des marchés de l'Europe.

Voilà ce me ſemble le ſeul & unique motif de la Loi portée en Angleterre; car, ſuppoſer aux Anglois le projet d'enmagaſiner tous les bleds de l'Europe, pour devenir enſuite les ſeuls vendeurs de cette denrée de premiere néceſſité, c'eſt leur prêter une idée chimérique & peu ſenſée; comme ſi ce peuple réfléchiſſant & calculateur, ignoroit, qu'en donnant par leurs achats un plus haut prix à la denrée, ils en augmenteroient la production chez les Nations leurs rivales; qu'en cédant à la France le droit d'approviſioner l'Eſpagne, l'Italie, le Portugal, ils accélereroient la revivification de la malheureuſe culture de la Touraine, de l'Anjou, du Maine, de l'Angoumois & de tant d'autres Provinces où la terre deviendroit féconde dès que le bon prix de la reproduction auroit accru les richeſſes d'exploitations; ils veulent, dit-on, acheter tous les bleds de l'Europe, comme ſi une Nation agricole, dont le plus grand revenu eſt fondé ſur le débit de ſes grains, n'étoit pas plus preſſée de vendre que d'acheter. Songe-t-on à la ſomme qu'il faudroit pour s'approprier tous les bleds de la Pologne, de l'Irlande & de l'Ecoſſe, de Barbarie, de la Sicile, *&c.* & comment ne voit on pas qu'une pareille entrepriſe ſeroit dangereuſe, quand meme elle pourroit s'exécuter.

Quant à la crainte que l'Auteur montre que la France en particulier ne ſouffre de ce prétendu monopole des Anglois, nous la trouvons chimérique & dépourvue de tout fondement. Les acheteurs ſeroient bientôt forcés de revendre à perte, car, ou les récoltes des années ſuivantes diſpenſeroient la France de recourir à l'Angleterre, ou, dans le cas de néceſſité avec la pleine liberté de l'importation, toutes les Nations entrant pour nous vendre en concurrence avec elle, la forceroit de vendre ſes bleds au prix général.

Je paſſe au remede propoſé pour éviter que la France n'éprouve un jour la diſette qui vient d'affliger l'Angleterre. L'Auteur perdant de vue, ſans doute, que la liberté de l'importation, qui a tout-à-coup fait ceſſer la calamité en Angleterre, eſt accordée pour toujours à notre Royaume, & le met conſéquemment à l'abri de toute inquiétude à cet égard, demande pour parer à tout événement qu'il ne ſoit permis qu'aux ſeuls Fermiers ou Cultivateurs de conduire des bleds dans les Marchés publics. Mais empêcher que tout le monde ne puiſſe porter au Marché, n'eſt-ce pas donner lieu à la diſette, bien loin de s'y oppoſer? Car il y a beaucoup de tems de l'année, où le Laboureur ne peut conduire ſes grains, ſoit à cauſe de la difficulté des chemins, ſoit à cauſe des différentes occupations de ſon attelier: les Marchés ſeroient donc vuides alors. D'ailleurs que feroient de leurs bleds les propriétaires qui, dans beaucoup & de très-bons pays, ne ſont payés qu'en nature? Avec une pareille contrainte, qui oſera acheter? La certitude d'une vente libre & aiſée détermine ſeule les achats: le défaut d'acheteurs fera baiſſer les prix, & les Colons retomberont bientôt dans l'état de miſere d'où ils s'élevent à peine; la Culture décroîtra; la friche fera de nouveaux progrès, & la diſette, tant appréhendée, ſuivra néceſſairement. Il ne faut pas ſe perſuader qu'avec la néceſſité de faire de fortes avances, & dans l'état de médiocrité où eſt notre Culture, nos Fermiers puiſſent garder chez eux des bleds pour les vendre dans le moment favorable, & pour ſuivre le courant des Marchés; ils ont beſoin de mains intermédiaires. Il eſt impoſſible de pouvoir tout embraſſer; & un Cultivateur attaché à ſon travail, ne peut ſuivre les différents prix, ſoit de l'intérieur, ſoit de l'étranger, pour verſer à propos dans les lieux où le beſoin ſe fait ſentir.

COMMERCE.

DE St. DOMINGUE, *le* 1^er^. *Mai* 1765.

Prix des Marchandiſes de la Colonie.

AUX CAYES, le ſucre blanc, 60 à 66 ℔; le commun, 57 ℔; — le brut, 30 à 31 ℔; le coton, 170 à 175 ℔ le *cent.*

L'indigo bleu, 7 ℔ 10 ß à 8 ℔; — le cuivré, 6 ℔ 10 ß à 7 ℔; — le café nouveau, 15 ß la ℔.

Au PORT-AU-PRINCE, le ſucre blanc, premiere *qualité*, 70 à 72 ℔; — 2^e. *qualité*, 66 à 68 ℔; — le commun, 48 à 66 ℔; — le brut, 34 ℔; — le coton, 175 à 180 ℔ le *cent*; — les piaſtres gourdes, 35 pour cent, *perte*.

L'indigo bleu, 8 à 8 ℔ 10 ß; — le mélangé, 7 à 7 ℔ 10 ß; — le cuivré 6 ℔ 10 ß à 6 ℔ 15 ß; — le café nouveau fin, 16 ß; le café ordinaire, 14 ß 6 d. à 15 ß; — le cacao, 15 à 16 ß la ℔.

A LÉOGANE, le ſucre blanc, 70 ℔; — le commun, 48 à 64; — le brut, 33 à 34 ℔; — le coton, 175 à 180 ℔ le *cent*.

l'indigo bleu, 7 ℔ 10 ß à 7 ℔ 15 ß; — le cuivré, 6 à 6 ℔ 10 ß; — café nouveau, 15 ß la ℔. Il n'y a point de vieux café.

A St. MARC, le ſucre blanc, 68 à 70 ℔; le commun, 58 à 60 ℔; — le brut, 34 à 35 ℔; — le coton, 160 ℔ le *cent*.

Il n'y a point d'indigo bleu; — le cuivré vaut 6 ℔ 15 ß; — le café nouveau, 15 ß; — le vieux, 13 à 14 ß la ℔.

Au CAP, le ſucre blanc, 70 à 80 ℔; le commun, 54 à 66 ℔; — le brut, 36 à 40 ℔; — le coton, 180 à 190 ℔ le *cent*; les cuirs, 7 ℔ 10 ß à 9 ℔ la *piece*; — les piaſtres gourdes, 35 pour cent, *perte*.

L'indigo bleu, 7 ℔ 10 ß à 8 ℔ 10 ß; le cuivré, 7 à 7 ℔ 10 ß; — le café nouveau, 15 à 15 ß 6 d.; — le vieux, 14 à 15 ß la ℔.

Il n'y a point de variation dans le prix des marchandiſes de France, ni dans celui du fret.

MORTS.

Le ſieur *Joubert*, Officier au Régiment de Montrevel, eſt mort aux Côteaux le 6 Avril.

Le ſieur *Louis-Marie Ledoux*, Habitant d'Acquin, y eſt mort le 13.

Le ſieur *Louis Clouet*, Capitaine du navire l'*Etoile du Nord*, du Havre, eſt mort à l'Arcahaye le 22.

Le ſieur *Poirier*, Huiſſier à St. Marc, y eſt mort le 24.

Le ſieur *Bernard Caillau*, Habitant de Limonade depuis plus de 30 ans, eſt mort au Cap le 28 Avril.

De LONDRES, *le* 23 *Juin* 1765.

On craint fort que notre pêche du hareng ſur la côte de Shellant, ne ſoit cette année très-médiore, vu le petit nombre de vaiſſeaux que l'on y a envoyé, en comparaiſon de ceux de nos induſtrieux rivaux, les Hollandois.

Il y a actuellement une ſi grande quantité de harengs à Aberdeem, qu'ils ſe ſont vendus le 5 de ce mois à trois deniers *le cent*.

Les Lords, Commiſſaires de l'amirauté ayant été informés que le 30 Janvier dernier, deux chaloupes, ou gros bateaux anglois, avoient attaqué, à la hauteur de Pavenſeo, un vaiſſeau nommé *l'Eliſabeth*, Capitaine *Adrian Frederick*, faiſant voile de Dunckerque pour Bordeaux, & que les Anglois avoient pillé pluſieurs caiſſes de marchandiſes d'un prix conſidérable, qui ſe trouvoient à bord de ce vaiſſeau. Leurs Excellences voulant que les coupables ſoient punis, ont promis une récompenſe de cent livres, ſans retenue, à ceux qui les découvriroient.

Les vaiſſeaux le *Devonſhire*, venant de Bengale, & le Lord *Clive*, venant de la Chine ſont arrivés depuis peu en Angleterre. Leurs cargaiſons conſiſtent en 79, 649 pieces de marchandiſes de différentes eſpeces; 28, 900 livres de ſoye crue; 67, 500 livres de bois rouge; 675, 000 livres de ſalpêtre; 604, 800 livres de thé Bohea; 94, 900 ℔ de thé de Congou; 12 caiſſes remplies de porcelaine de la Chine; 78 demi-caiſſes, & une boête remplies de même, outre une grande quantité d'autres marchandiſes.

Depuis les dernieres nouvelles qu'on a reçues des Indes orientales, les fonds de la Compagnie ſont hauſſés d'environ trois par cent; c'eſt-à-dire, de 157 à 160.

L'on a équippé cette année ſur la Tamiſe, vingt vaiſſeaux de la Compagnie des Indes, deſtinés pour la Chine, & pour pluſieurs établiſſemens de cette Compagnie, en Aſie.

On écrit de Boſton, dans la nouvelle Angleterre, en date du 2 de Mai dernier, que les principaux Habitans de cette Province ont pris la réſolution de ne tuer aucun agneau, afin d'augmenter la propagation des bêtes à laine, pour la manufacture des étoffes qu'ils ont établie chez eux.

On a reçu de Quebec la commiſſion

d'envoyer inceſſamment une quantité conſidérable de pierres propres à polir les canons de fuſil, les faux, &c. pour l'uſage d'une manufacture de canons de fuſil que l'on veut y établir.

EXTRAIT *d'une Lettre d'un Marchand de* BOSTON, *à ſon Correſpondant à* LONDRES, *en date du 1er. Avril 1765, laquelle par conſéquent a été écrite avant que ce Marchand eût appris que les bills dont il parle, fuſſent paſſés en loi.*

» J'eſpere que le droit de timbre n'aura » jamais lieu; & que malgré nos crain- » tes, l'acte pour le ſucre ſera changé, ou » n'aura pas ſon effet. Si cela n'arrive » pas, je crains fort que tout notre com- » merce ne ſoit ruiné.

EXTRAIT *d'une autre Lettre d'un Marchand de* BOSTON, *datée du 6 Avril 1765.*

» Vous ne ſauriez croire dans quel état » de langueur eſt notre commerce. La » derniere banqueroute de *xxx*, & celle » de pluſieurs autres, ont tellement al- » larmé tout le monde, qu'à préſent l'on » ne ſait plus à qui ſe fier.

De ROTERDAM, *le 12 Juin 1765.*

Cent ſoixante buſes mettront à la voile le 14, ſi le temps eſt calme, pour aller à la pêche du hareng. Six de ces buſes partiront du Port de cette Ville; 69 de Vlaardingé, 15 de Maaslandsluy, 9 Dalfshaven, 7 de Schicedam, 40 de Enkhuſpen, & 14 de Ryp.

D'AMSTERDAM, *le 14 Juin 1765.*

Suivant le rapport que les Pilotes du Texel ont fait le 13 de ce mois, ſix vaiſſeaux de la Compagnie hollandoiſe des Indes, ſont arrivés ſur la côté; ſavoir, 3 pour la Chambre d'Amſterdam, 2 pour la Zelande, & un pour la Chambre de Horn. Le ſieur Horneau, Amiral, avoit arboré ſon pavillon à bord du vaiſſeau de la Compagnie, le Borſſelen de Batavia.

DE STOCKOLM, *le 1er. Juin 1765.*

Le Roi a informé le 1er. de ce mois le Committé ſecret, des plaintes vives qu'occaſionnoient, parmi le Peuple, la diſette & le prix exceſſif des grains, en l'engageant, en meme temps, à examiner ſes moyens de ſubvenir à ces preſſans beſoins. Le Marchands ont fait voir qu'ils ne pouvoient donner d'ordre à l'Etranger de leur envoyer du grain, tant que l'on n'auroit point réglé & fixé le cours du change.

D'ALGER, *le 20 Mai 1765.*

Les caravanes qui ſont parties, il y a quelque temps, pour le Sud-Oueſt, où elles alloient à la découverte d'une ancienne Ville, ſont revenues ſans avoir rien trouvé de ſemblable. Leur expédition n'a cependant pas été infructueuſe, car ils ont ramaſſé dans les déſerts un grand nombre de dents d'Eléphant, dont on prétend qu'ils retireront un grand bénéfice.

DE BORDEAUX *le 29 Juin 1765.*

Il eſt entré dans ce Port, le 22 Juin 1765, 6 navires; ſavoir, les *Deux freres*, de Bordeaux, de 150 tonneaux, Capitaine *Chevillard*; — les *Aimables Annes*, de Bordeaux, de 130 tonneaux, Capitaine *Mel. Maux*, venant de la Martinique, chargés de 205 barriques, 8 quarts, 1 baril de ſucre terré; — 56 barriques de ſucre brut; — 121 barriques, 121 tierçons, 323 quarts, 10 barils, 9 ſacs de café; — 9 tierçons, 6 barils de cacao; 8 balles, 5 ballots de coton; — un grenier de canefice; — 1 grenier, 8 buches de bois de Campéche; — 5 barils de confitures; — 1 cave 7 caiſſons de ſirops; 1 caiſſe, 1 baril de liqueurs; — 2 barriques, 1 quart de vieux cuivre.

La *Henriette*, de Bordeaux, de 180 tonneaux, Capitaine *Cbs. Jardinet*; — les *Six Freres*, de Bordeaux, de 100 tonneaux, Capitaine *Freſcarode*, venant du Cap; — le *Corbeau*, de l'Iſle d'Ars, de 80 tonneaux, Mr. *Fs. Dreano*, venant du Port-au-Prince, dont les cargaiſons conſiſtoient en 13 barriques de ſucre terré; — 135 barriques, 1 tierçon, 6 quarts de ſucre brut; — 1 caiſſe de ſucre en pains; — 77 boucauts, 1 futaille, 139 barriques, 38 tierçons, 206 quarts de café; — 3 barriques, 2 tierçons, 1 ancre, 4 quarts d'indigo; 31 balles & ballots, 18 ſacs de

coton ; — 14 barils de confitures ; — 2 caves de ſirops ; — 1 grenier, 29 buches de bois de Gayac ; — 8 planches, 1 madrier de bois d'Acajou ; — 2 boucauts, 1 ſac de ſciure de bois de Campéche.

Le *Dauphin*, de la Guadaloupe, de 300 tonneaux, Capitaine *Amplement*, venant dudit lieu, chargé de 330 barriques, 2 tierçons, 15 quarts de ſucre terré ; — 261 barriques de ſucre brut ; — 51 barriques, 1 tiers, 1 quart de ſucre tête ; — 3 boucauts, 11 tierçons, 205 quarts de café ; 5 balles de coton.

Il n'y a point de variation dans le prix des marchandiſes de l'Amérique : l'eau-de-vie vaut à Bordeaux 100 livres les 32 *veltes*.

De L'ORIENT *le* 3 *Juillet* 1765.

La frégate la *Calipſo*, appartenante à la Compagnie des Indes, eſt partie hier par un vent très-favorable ; cette Compagnie l'envoie à Juda pour y faire rétablir l'ancienne poſſeſſion qu'elle a dans cette partie de l'Afrique.

Le navire le *Nercyde*, de Sunderlan, Capitaine *Robert Smite*, a amené de Newcaſtle 700 ſaumons de plomb & 76 chaldres de charbon de terre.

DU HAVRE, *le* 5 *Juillet* 1765.

Il a été exporté de cette place pendant le mois de Juin dernier, 660 ℔ de café pour *Peterſbourg* ; 38, 780 ℔ de ſucre ; — 8393 ℔ de café ; — 550 ℔ de cacao, pour *Hambourg* ; — 699 ℔ de café, pour *Stavanger en Norwege* ; — 544 ℔ de café, pour Frederickhalde en Norwege ; 1008 ℔ de café pour *Bergues* ; 13, 003 ℔ d'indigo pour *Londres* ; 185 ℔ d'indigo pour *Chicheſter*.

Navire en armement.

LE NEPTUNE, fin voilier de 120 tonneaux, armé de 4 canons & autres menues armes, 10 hommes d'équipage, commandé par le Capitaine MOUTTON, eſt actuellement en charge au Port du Havre, pour aller en droiture à LISBONNE, & partira dans le courant de ce mois. Ceux qui voudront y paſſer, ou y faire charger des marchandiſes à fret, s'adreſſeront au Havre, à MM. *Guillaume Prier & Prier freres*, Négocians.

QUESTION.

On avoit propoſé dans la Gazette du 23 Mars dernier, N°. 24, trois queſtions ; la ſolution que l'Auteur a donnée de deux de ces queſtions, a fait plaiſir ; mais on auroit déſiré qu'il ſe fût plus étendu ſur la troiſieme, de laquelle voici un détail plus ample.

Une maiſon de Lisbonne annonce dans les premiers jours d'Avril, que *depuis quatre jours ſeulement elle a retiré de la douanne les marchandiſes*, &c. Elle offre, après l'examen, de les prendre pour ſon compte ; mais ſur ce qu'on n'acquieſce pas à ſes propoſitions, elle répond le 29 Mai, *les tenir à diſpoſition*. On l'invite cependant le 24 Juin ſuivant à s'en charger.

L'incendie de la douanne eſt arrivée le 31 Mai ; cette maiſon ne donne point avis de ce fâcheux évenement, & ne répond pas même à la derniere Lettre du 24 Juin, ce n'eſt qu'en Décembre qu'elle annonce que les marchandiſes ont été conſumées dans cet incendie, & cela pour répondre à la Lettre qu'on lui avoit écrite en Novembre, à l'effet de remettre ces marchandiſes à une autre maiſon.

Cette maiſon n'eſt-elle pas reſponſable d'une négligence auſſi marquée ? & peut-elle déſavouer par ſerment, ſa Lettre des premiers jours d'Avril ?

On prie l'Auteur de la premiere réponſe de vouloir bien éclaircir cette troiſieme queſtion, & l'on ſe flatte qu'il ne refuſera pas de faire part de ſes lumieres, par la voye de cette Gazette.

FINANCES.

DE PARIS, *le* 13 *Juillet* 1765.

IL a été rendu au mois de Juin 1765, des Lettres-Patentes en forme d'Edit, qui tiennent pour regnicoles dans le Royaume de France les ſujets de la Religion de St. Jean de Jeruſalem, qui habitent les Iſles étant ſous la domination du Grand Maître de l'Ordre de Malthe.

En conſéquence il eſt permis à tous ſujets deſdites Iſles, de quelque qualité & condition qu'ils ſoient, nés & à naître, de s'établir en France, d'y acquérir

des biens, meubles & immeubles, rentes ſur l'Hôtel de Ville de Paris, ainſi que ſur les Corps, Communautés & Particuliers; de pouvoir diſpoſer deſdits biens tant entre vifs que par teſtament, codicile & tout autre acte de derniere volonté, en faveur de leurs enfans, parens & autres nés dans leſdites Iſles, & qui y feront leur demeure, tout ainſi & de la meme maniere que les ſujets du Royaume ont droit de le faire: en ſe conformant cependant aux Loix & Coutumes des lieux de leur domicile, ou à celles qui ſe trouveront régir les lieux où les biens immeubles ſeront ſitués, ainſi qu'il en a été uſé juſqu'à préſent dans leſdites Iſles à l'égard des François; à cet effet, S. M. renonce, tant pour elle que pour ſes ſucceſſeurs, à tous droits d'aubaine, de deshérence & à tous autres qui lui appartiennent ſur la ſucceſſion des Etrangers qui décédent en France; il eſt défendu aux Officiers du Domaine de prétendre leſd. droits ſur les ſucceſſions des ſujets dans les Iſles de Malthe, du Gore, du Cumin & de Cuminot, & qui habiteront leſdites Iſles de la meme maniere que s'ils étoient établis en France, attendu que réciproquement les François continueront de recueillir dans leſdites Iſles les ſucceſſions, tant en meubles qu'immeubles, qui leur écherront, à la charge par leſdits ſujets de ladite Religion, de ne s'entremettre pour aucun Etranger, & de ne pouvoir porter les armes, tant par mer que par terre, pour le ſervice d'aucune autre Puiſſance contre laquelle le Royaume de France pourroit être pour le préſent, ou pour l'avenir, en guerre, à peine contre les contrevenans d'être privés, par le ſeul fait, du bénéfice des préſentes.

OFFICES *vacants aux parties caſuelles.*

GÉNÉRALITÉ DE BRETAGNE.

L'Office de Gouverneur d'Ancenis, taxé à 2400 ℔.

Celui de Lieutenant de Roi de la meme Ville, taxé à 1440 ℔.

L'Office de Gouverneur d'Antrain, taxé à 2400 ℔.

Celui de Lieutenant de la meme Ville, taxé à 1440 ℔.

L'Office de Gouverneur d'Auray, taxé à 7200 ℔.

Celui de Lieutenant de la même Ville, taxé à 4000 ℔.

L'Office de Gouverneur de Bazouges, taxé à 2000 ℔.

Celui de Lieutenant de Roi de la meme Ville, taxé à 1200 ℔.

L'Office de Gouverneur de Carhaix, taxé à 3000 ℔.

L'Office de Gouverneur de Château-Brillant, taxé à 2000 ℔.

Celui de Lieutenant de Roi de la meme Ville, taxé 1200 ℔.

L'Office de Gouverneur de Cliſſon, taxé à 3200 ℔.

Celui de Lieutenant de Roi de la meme Ville, taxé à 2000 ℔.

L'Office de Gouverneur de Château-Girons, taxé à 2000 ℔.

Celui de Lieutenant de Roi de la meme Ville, taxé à 1200 ℔.

L'Office de Gouverneur de Château-Landon, taxé à 2000 ℔.

Celui de Lieutenant de Roi de la meme Ville, taxé à 1200 ℔.

L'Office de Lieutenant de Roi de Concarneau, taxé à 3200 ℔.

L'Office de Gouverneur de Dol, taxé à 4800 ℔.

Celui de Lieutenant de Roi de la meme Ville, taxé à 3000 ℔.

Paiemens des rentes ſur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. MM.	Parties.	Lettres.	Prochain paiment de Juillet.
Maupaſſant,	4e.	Toutes lettres.	19
Boſcheron,	6e.	I.	20
Fauveau,	7e.	M perp. P. viag.	19
Spreck caſtel,	12e.	V.	20
Carron,	16e.	M.	20
De la Garde,	29e.	Toutes lettres.	18
Carrelet,	31e.	M.	17
Guidy,	34e.	M perp. p. tont.	19
Drouet,	35e.	Toutes lettres. L. M. perp.	18
Aliſſan,	39e.	Toutes lettres	22
Nau,	41e.	A. 1765.	16
Defays,	42e.	I.	16
Lallemant,	49e.	N.	17
De S. Janvier,	55e.	M.	18
Patu,	56e.	A. 1765.	26
Cadeau,	57e.	M.	18
Filleul,	60e.	P.	16

COURS DES CHANGES ET EFFETS PUBLICS A PARIS.

Juillet 1765.	*Du Lundi 8.*	*Mardi 9.*	*Mercredi 10.*	*Jeudi 11.*
Actions des Indes.	1345	1340	1337 ½	1342 ½
Emprunts de la Comp.			444	
Promesses à 5 p ○/○	12 ½	12 ½		12 ½
Promesses à 4 p ○/○		36 ½	36	37
Actions des Fermes.	1000	997 ½	1000	1002 ½
Lots de la 3e Loterie.		6e. à 10e. 17		5e. 16 ½ 10e. 17
				13e. 26 ½
Amortissement.				
2 ß p ℔ du Dixiéme.	8			8
Annuités.	442	442	442	442
Coupons d'annuités.	88 ½	88 ½	89	89
Emprunt de 50 millions	14 ¾ 15 ¼ 5m	14 ¾ 15. 2. 3m	14 ¾ 15. 3m	14 ½ 14 ¾ 2m 15. 4m
Colonies, 1759.				191
Canada.	33 ½ 34 ½ 10m	33	32 ½ 34 ½ 5m 35. 10m	32 ½ 33 ½ 33.
Époques.	6e. 16. 12e. 21	12e. 21	7e. 16 ½ 10e. 21	
CONTRATS.				
Sur la Ville.				
A 4 p ○/○.				
3 p ○/○ sur les Cuirs.	49 ½ Rcé. Juillet.			
3 p ○/○ sur les Postes.				
Bretagne.				
Languedoc.				
Bourgogne.				
Sur le Clergé.				
Tailles. Glité de Paris.				
Tailles. de Province.				
CHANGES.				
Amsterdam.	56 ⅜	56 ⅜	56 ⅜	56 ⅜
Londres.	31 5/16	31 5/16 au ⅜	31 ⅜	31 ⅜
Hambourg.	177 ¼	177 ¼	177	177
Madrid.	15 5	15 5	15 5	15 5
Cadix.	15 1 6	15 1 6	15 1 6	15 1 6
Livourne.	96 ¾	96 ¾	96 ¾	96 ¾
Lyon, *Août*.	⅞ perte.	⅞ perte.	⅞ perte.	⅞ perte.

AVIS.

Cette Gazette paroît deux fois par semaine, le Mardi & le Samedi: & le Journal le 15 de chaque mois: on y insere gratis *tous les Avis relatifs aux différents objets qu'ils traitent. L'abonnement pour la Gazette seule est de 24 ℔, & pour le Journal seul, de 18 ℔ par année qui se payent d'avance. Il faut s'adresser pour le tout au sieur* DUFRESNE, *Directeur général, au Bureau rue Montmartre. On prie d'affranchir le prix des abonnements & des ports de lettres. Les personnes qui souscriront pour la Gazette & pour le Supplément ou Journal, ne payeront que 36 ℔ par an. On recevra ces différents écrits périodiques francs de port dans tout le Royaume.*

A PARIS, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont S. Michel. 1765.